

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA DE LA GIRONDE - LATRESNE - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA DE LA GIRONDE - LATRESNE - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (45250)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA DE LA GIRONDE - LATRESNE - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (45250)	Jury par défaut	Tous les candidats	9	16	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Non examinés	-	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Le candidats doit posséder un diplôme en relation avec la certification comme prévu dans le cadre réglementaire	Validation du titre permettant l'accès à la formation	Essentiel
Savoir-être	Comportement analysé lors des tests physiques	Respect des règles de sécurité	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Pertinence du projet professionnel	Cohesion du projet	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Prise en compte d'activités sportive ou éducative en relation avec le métier	Pertinence	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les candidatures arrivent au fil de l'eau, quand leur nombre atteint 5 à 7 candidats, ces derniers sont convoqués à l'entretien de motivation, les tests physique de grimper, afin de vérifier leur aptitude au métier et leur motivation pour ce projet professionnel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il s'agit de bien présenter son projet professionnel et sa motivation à exercer un métier particulier qui nécessite une aptitude physique certaine. Il est essentiel de ne pas avoir le vertige, de savoir évoluer à la cime des arbres, être agile tout en étant très respectueux des consignes de sécurité.

Une sensibilité à l'arbre, à la nature et à l'environnement est exigée.

Signature :

Jean Pierre RABEYRIN,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA DE
LA GIRONDE - LATRESNE